



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 24 Février 2022

Question n°8

Programme Local de Prévention 2022-2025

L'an deux mille vingt-deux, le **24 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Février 2022.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

11 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représenté et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Jacky CHIPAUX, Patrick MIESCH, Eric BOILLETOT, Francois BRESSON, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE

Etaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN

Avaient donné procuration : Eric PARROT à Jacky CHIPAUX, Patrick CARDOT à François BRESSON, Benoît CORNU à Eric BOILLETOT.

Etaient Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTEILEIN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Maurice COURTOIS, Manon FURTER, Hervé UHLEN.

Etaient Absents : Patrick DEMOUGE, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Jean-Marie BERLINGER

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	16

Vote		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Date de Convocation : 18 Février 2022

Date d'affichage : 28 Février 2022

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2021-1465 du 10 Novembre 2021 et plus particulièrement l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, à partir du 10 Novembre 2021 et jusqu'au 31 Juillet 2022.

Vu la loi Grenelle 2 du 1er Janvier 2012,

Vu le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n°10 du 28 Février 2019 validant le Programme de Prévention 2019-2022,

La Loi Grenelle 2 a rendu obligatoire l'adoption de PLPDMA (Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) au 1er janvier 2012.

Ces modalités sont identiques à celles adoptées avant la date d'entrée en vigueur :

- délibération à prendre par la collectivité,
- mise en place d'une commission consultative se réunissant annuellement lors du bilan,
- mise en place d'indicateurs relatifs aux mesures définies et modalités d'évaluation et de suivi du programme.

A noter que les collectivités ou groupements dont les territoires sont continus ou forment un espace cohérent peuvent s'associer pour élaborer un programme commun.

Les PLP en cours doivent être révisés dans les trois ans suivant la date d'entrée en vigueur.

Le SMICTOM a voté son PLP pour la période 2019-2022 lors du Comité Syndical du 28 Février 2019. Celui-ci sera caduc au 1 Mars 2022.

Il convient donc de délibérer sur le Programme Local de Prévention pour la période 1^{er} mars 2022 à 28 février 2025.

Pour ce nouveau programme triennal, la généralisation du tri à la source des biodéchets est l'axe principal, sans cependant oublier nos actions historiques sur le sujet (animations, kit zéro déchets,).

Les orientations pour le PLP 2022-2025 sont :

Orientation forte et prioritaire sur la gestion et valorisation des biodéchets qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2023 et sur la réduction des déchets verts / branchages, principal levier de réduction des DMA (distribution de compost, opération de ventes de composteurs au 1/3 du prix, broyage de branchages....),

- Communication prioritairement sur la thématique des biodéchets et déchets verts (guide biodéchets, fiches pratiques, ateliers...),
- Développement des actions de réemploi grâce à la Zone de Gratuité, aux partenariats avec des associations locales, des Gratiférias, au module de don du site internet,
- Poursuite des opérations d'accompagnement, de sensibilisation, de communication, sur les thématiques plébiscitées par les associations, les

communes et les usagers (animations dans les écoles et auprès des structures effectuées en interne, Ecocup, visites de sites de traitement des déchets,...).

Pour 2022 - 2024, le détail des actions est le suivant :

Thématiques	Actions
Gestion et valorisation des biodéchets	Enquête sur le brûlage à l'air libre
	Subventionner les communes, les associations, les particuliers pour la location de broyeur à végétaux
	Vente de composteurs individuels, lombricomposteurs, kits mulching à tarif préférentiel
	Opération de broyage des déchets verts / démonstration de broyage (1/département)
	Distribution de compost (1/ département)
	Budget participatif pour les habitants
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Poursuivre la promotion du Gourmet bag chez les restaurants partenaires
	Accompagnement des marchés locaux pour la lutte contre le gaspillage alimentaire (intégré dans un projet plus global sur le tri des déchets avec CITEO)
	Ateliers sur le gaspillage alimentaire (1 par trimestre par département)
Eco-consommation	Poursuivre le prêt de matériels : gobelets, bornes de tri ...
	Poursuivre le prêt des kits de couches lavables
	Proposer des kits cosmétiques 0 toxique
Réparation/Réemploi	Partenariat avec ACE à la déchèterie semi-fixe de Champagny
	Mise en place d'une bricothèque à la déchèterie fixe d'Etueffont, en complément du chalet à livres et de la zone de Gratuité
	Développer la collecte de textile avec AEAL
	Poursuivre les Gratiférias
	Repair Café à Giromagny
Eco exemplarité	Poursuivre les opérations de nettoyage de la nature
Suivi	Matrice comptacoût
	Enquête d'opinions auprès des habitants sur les biodéchets
	Caractérisation OMr
Communication	Sensibilisation sur le brûlage à l'air libre
	Elaboration d'un guide biodéchets
	Elaboration de fiches "pratiques" sur la production de déchets de jardin
	Sensibilisation des élus et des usagers aux gestes de prévention de la production de déchets de jardins (présence agents, articles, Fiches pratiques....)
	Elaboration des fiches types de demande de soutien financier pour achat de kit mulching et location de broyeur pour les particuliers
	Sensibilisation lors de manifestations en interne
	Sensibiliser les scolaires en interne
	Développer les visites de sites pour les usagers et les élus

	Développer la communication sur le réemploi, le tri des biodéchets et la gestion des déchets verts par l'intermédiaire du site internet, Illiwap et le SMICTOM mag'
	Concours annuel avec les écoles
	Participation à la SERD

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les orientations proposées pour le PLP 2022-2025,
- D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
 Patrick MÜSCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 28 Février 2022
 et de la publication le 04 Mars 2022